

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze le mardi 28 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents et représentés : 14

Absents excusés : 0

Absents : 1

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, et M. Yves GUILLEMAIN et M. Jean-Pierre ONUFRYK, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Mme Mireille ALIX, Me Gaëlle ROMANOFF, Me Cécile JOUAN, M. Sébastien LIGNER, M. William PERRON et M. Jean-Louis LE CANU et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés

Etaient absents : Me Marie-Pierre MARIE

A été nommé(e) secrétaire : Me Cécile JOUAN

ORDRE DU JOUR

Projet d'effacement des réseaux « Rue des Vignets »

Achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur pour la salle des fêtes - décision budgétaire modificative

Présentation de l'étude de la circulation dans le bourg de La Cambe

Repas des anciens

Questions diverses.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 23 juin 2015

Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

Subvention au club de foot de La Cambe

Projet d'effacement des réseaux « Rue des Vignets »

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-39 en date du 21/10/2014.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Le coût total de cette opération est estimé à **111 830,81€ TTC**

Le taux d'aide sur le réseau d'éclairage est de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **49 210,43€** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire de génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide du paiement de sa participation soit :
 - **Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 10 ans soit par an : 5 917,13€**
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 795,77€
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Observations : Suite à l'intervention de Monsieur Pierre ROUSSEL et des services administratifs de la mairie auprès du SDEC, la commune réalise une économie d'environ 60 000€ (Le SDEC prend à sa charge la distribution électrique, suite aux intempéries de l'année 2013).

Ces travaux auront lieu début novembre 2015.

Achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur pour la salle des fêtes – décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la salle des fêtes est défectueux depuis de nombreuses années et que cela occasionne de nombreuses remarques de la part des locataires.

Monsieur le Maire indique qu'un lave-vaisselle est indispensable pour les locations de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe que l'établissement BELLIARD A.C.M a été retenu pour un montant de :

- 3 948,00€ HT soit 4 737,60€ TTC le lave-vaisselle
- 865,00€ HT soit 1 038,00€ TTC l'adoucisseur soit un montant total de 5 775,60€ TTC.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative et détaillés comme suit :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
---------	----------	--------	----------	----------

Investissement	21	2181	5775.60€	
Fonctionnement	67	678	-5775.60€	
Investissement	021	021		5775.60€
Fonctionnement	023	023	5775.60€	

Vote : 12 Pour 0 Contre et 2 abstentions

Observations : Quelques membres regrettent que l'achat de ce lave-vaisselle n'ait pas été délibéré en conseil municipal avant l'achat.

Quelques membres souhaitent l'augmentation du tarif de la salle des fêtes, cette proposition n'a pas été retenue.

Présentation de l'étude de la circulation dans le bourg de La Cambe

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Madame BOILEAU, Pharmacien, demandant un stationnement devant la pharmacie.

Réponse : deux places de stationnement à durée limitée (10 ou 15 minutes)

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission voirie concernant l'étude de la circulation dans le bourg de La Cambe :

- Zone 30, dans la rue Principale, de la Rue de Thoville au Chemin Ferrand.
- Réglementation du stationnement dans la rue Principale.
- Pose d'un panneau STOP au lieu du CÉDER LE PASSAGE, à côté de la mairie venant de la Blanche.
- Limitation dans la rue des Vignets de la rue Principale à la rue des Ecoles.
- Pas de limitation à 30km/h pour le moment rue de Thoville
- Plateau ralentisseur ou radars d'information pour faire ralentir la vitesse des voitures sont à l'étude.

Des réunions sont nécessaires afin de peaufiner cette étude, avant toutes décisions.

Repas des anciens

Monsieur le Maire informe que le repas des anciens aura lieu le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015.

Monsieur Jean-Louis LE CANU propose un imitateur pour 280€ TTC

Monsieur le Maire informe que le tarif du repas ne changera pas cette année, mais qu'une entrée sera retirée du repas et plutôt mettre une entrée plus copieuse.

Monsieur le Maire informe que 4 jeunes de la commune feront le service comme les années précédentes.

Monsieur le Maire informe que le CCAS a décidé de donner des paniers garnis aux personnes de + 85 ans qui ne peuvent se déplacer au repas.

Réunion à prévoir courant août ou début septembre, pour l'organisation de ce repas.

Subvention au club de foot de Laambe

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-14 concernant la dissolution du club de foot « Espoir Cambais ».

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la subvention pour un montant de **933,06€**.

FC Laambe	933.06€
-----------	---------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Remplacement du calvaire à l'intersection de Laambe à Grandcamp Maisy, 1 poutre en chêne de 6 mètres et 1 poutre en chêne de 3 mètres ont été achetées. Monsieur Pittioni se charge de l'assemblage et les services techniques du traitement de la poutre, et de la peinture du Christ.

Un devis sera demandé à l'entreprise CADEL d'Isigny sur Mer pour remettre la croix.

- Madame Romanoff signale qu'une TV a été déposée dans le fossé près de chez Madame Auvray. Les services techniques devront l'enlever.
- Cérémonie au Cimetière Militaire Allemand, le mardi 4 août 2015 à 14h (pour clôturer le séjour en Normandie d'un groupe de jeunes du bureau Régional de Rhénanie-Palatinat du service pour l'entretien des sépultures Militaires Allemandes.)
- Réunion du p'tit Cambais, début octobre.

Levée de séance 22h45.